

**VERBATIM****CONFERENCE DE PRESSE****Bangui, le 04 juin 2025****Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA**

Bonjour à tous, je suis Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA.

C'est avec un immense plaisir que je vous retrouve pour la conférence de presse hebdomadaire de la MINUSCA. Que vous soyez ici dans cette salle à Bangui ou à l'écoute de Radio Guira, soyez les bienvenus. J'ai quelques informations à partager avec vous avant de passer à la session des questions et réponses.

La Cour pénale spéciale marque cette année ses dix ans d'existence. Juridiction hybride composée de magistrats centrafricains et internationaux, elle a été créée par la loi organique n°15.003 portant création, organisation et fonctionnement de la Cour, promulguée à Bangui le 3 juin 2015. Sa mission est de juger les crimes internationaux commis en République centrafricaine depuis 2003 jusqu'à aujourd'hui. La MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi que d'autres partenaires internationaux, apportent une assistance technique au Gouvernement centrafricain pour faciliter le bon fonctionnement de la Cour pénale spéciale dans la lutte contre l'impunité.

La **Journée mondiale de l'environnement** sera célébrée demain sur le thème de la lutte contre la pollution plastique. La pollution plastique est présente partout, de la fosse des Mariannes qui est le point le plus profond de l'océan au mont Everest en passant par Bangui et la République centrafricaine.

On estime que chaque année, 11 millions de tonnes de plastique se retrouvent dans les lacs, les fleuves et les océans tandis qu'environ 13 millions de tonnes s'accumulent dans les sols. Le plastique à usage unique jeté ou brûlé nuit à la santé humaine et à la biodiversité. Des microplastiques ont été retrouvés dans les artères, les poumons et le cerveau humains, et même dans le lait maternel. Et à ce jour, seuls 9 % de tous les plastiques produits sont effectivement recyclés au niveau mondial.

Dans le message diffusé à l'occasion de cette journée, le Secrétaire général des Nations Unies indique que « *dans deux mois, les pays se réuniront pour élaborer un nouveau traité mondial visant à mettre fin à la pollution plastique.* » Antonio Guterres plaide pour « *un accord ambitieux, concret et juste, un accord qui couvre tout le cycle de vie du plastique, dans une démarche d'économie circulaire, qui réponde aux besoins des populations, qui aille dans le sens des grandes ambitions environnementales et des objectifs de développement durable, et qui soit appliqué rapidement et en totalité* » en concluant qu'il faut mettre fin ensemble « *au fléau de la pollution plastique* » et bâtir « *un avenir meilleur pour nous toutes et tous* ».

A la MINUSCA, nous nous engageons à appliquer la devise « *réduire, réutiliser, recycler* » afin de limiter l'utilisation de plastiques à usage unique, principalement utilisés pour la consommation d'eau et d'aliments, de privilégier des alternatives réutilisables et de trier les matériaux recyclables dans le but de réduire notre empreinte environnementale en République centrafricaine.

Dans le cadre de la cette édition 2025 de la Journée de l'environnement, nous avons également organisé une formation sur la transformation des objets plastiques non biodégradables à l'intention de 30 bénéficiaires, dont 25 femmes, du programme de réduction de la violence communautaire (CVR) actuellement mis en œuvre par la MINUSCA à Birao.

Questions des journalistes

Junior Boute (Le Gardien Médias)

- J'ai été à Bangassou. J'ai eu à rencontrer certaines autorités de la localité. Commençons par le Gouverneur Victor Bitoin. Les autorités locales ont salué à sa juste valeur les actions de la MINUSCA dans la région. Mais il existe aussi des défis pour le Gouverneur. Il demande que la MINUSCA puisse augmenter la capacité du bureau de terrain de la MINUSCA zone-est. Aussi pour le colonel des Forces armées centrafricaines FACA, pour lui, il dit que la MINUSCA dans le passé leur fournit des carburants mais, à un moment donné, la MINUSCA ne fournit plus le carburant aux FACA. J'aimerais savoir juste pourquoi. Qu'est-ce qui justifie cette rupture-là ? Et le commissaire de la police de la ville de Bangassou souhaite à ce que la MINUSCA puisse les associer dans certaines réalisations des projets à Bangassou parce qu'il constate que les travaux que les ingénieurs font ne répondent pas aux normes. Voilà mes quelques préoccupations.

Réponses aux questions

Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA

Je vous remercie, c'est toujours bien d'avoir les retours du terrain. Vous avez rencontré beaucoup de personnes. J'ai pu lire aussi que dans les reportages que vous avez publiés, il y avait aussi beaucoup de satisfaction. Voilà, donc il y a des demandes, ce qui va m'amener à clarifier, notre mandat et ce que nous pouvons faire et ce que nous ne pouvons pas faire. Vous le savez, nous mettons en œuvre un mandat qui nous est donné par le Conseil de sécurité, qui est un mandat en soutien aux autorités centrafricaines. Et au fil des années, vous l'avez vu, vous avez pu le constater vous-même sur le terrain, nous enregistrons des résultats tangibles au service des populations. Je pense à la protection que nous apportons, à l'accès aux services de base, au renforcement de la présence de l'État et, de ce fait, et j'en viens à la réponse à votre question, nous sommes énormément sollicités. On nous demande toujours davantage, ce qui est aussi une reconnaissance du succès mais nous ne pouvons pas répondre à l'ensemble de ces sollicitations, soit, un, parce qu'elles ne s'inscrivent pas dans les tâches de notre mandat, soit, deux, parce que nos ressources humaines et financières sont limitées, soit pour les deux raisons combinées. Et aussi permettez-moi d'ajouter que dans le contexte actuel des crises de liquidités que connaissent les Nations Unies en République centrafricaine, mais aussi au niveau global, la MINUSCA est amenée à se recentrer sur les activités prioritaires de son mandat. Donc voilà ce que je pouvais répondre. Plus précisément, pour le carburant, vous le savez aussi, la situation du carburant est complexe et la MINUSCA elle-même, nous-mêmes, nous faisons beaucoup d'économies pour le carburant. Dès que cette conférence sera terminée, ici, toutes les lampes, tous les climatiseurs seront éteints dans cette salle, des consignes sont vraiment envoyées au personnel afin de pouvoir réduire au maximum la consommation du carburant, que ce soit pour l'utilisation des générateurs électriques ou pour le carburant qui fait fonctionner nos véhicules.

Concernant votre question concernant l'association de la MINUSCA à des projets dont les travaux ne répondraient pas aux normes, je vais me renseigner pour répondre plus précisément à votre question, mais, à ma connaissance, les projets que nous menons se font en soutien aux autorités centrafricaines et à la demande des autorités centrafricaines, et les projets sont discutés avec elles. Voilà, il y a peut-être des cas par-ci ou par-là où les travaux n'ont pas répondu exactement aux attentes. Mais en tout cas, la démarche de créer ou d'installer une infrastructure quelque part ne se fait pas comme ça, la MINUSCA a un mandat de soutien aux autorités centrafricaines, en l'occurrence, là, aux Forces de défense et de sécurité, et les actions qu'elle mène afin de soutenir les activités pour la protection des civils et pour l'application de l'État de droit dans le pays, toutes ces activités se font en étroite collaboration avec les parties prenantes concernées. Voilà ce que je pouvais répondre à vos questions.

Questions des journalistes

Nicolas Ndadie (Médias+)

- Je reviens au message du Secrétaire général des Nations Unies pour la Journée mondiale de l'environnement qui sera célébrée demain. Malheureusement, ma mémoire me trahit, mais je crois bien que les députés à l'Assemblée nationale ont voté une loi qui, peu après, a été promulguée par le Président de la République, Chef de l'Etat. Ladite loi interdit, en Centrafrique, la fabrication, la vente et l'achat des sachets en plastique. Alors, forte du message du Secrétaire général des Nations Unies, la MINUSCA

pourrait-elle, si le dossier s'endort quelque part dans un placard, pourrait-elle faire revenir ce dossier à l'ordre du jour ? Je vous remercie.

Réponses aux questions

Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA

Vous le savez, toutes les journées internationales ou mondiales sont des journées de sensibilisation. Ce sont des journées qui sont établies afin d'attirer l'attention sur un problème donné un jour donné. En sachant qu'évidemment le problème des plastiques est un problème qui s'étale toute l'année. Quand c'est la journée pour la liberté de la presse, ce n'est pas une seule fois dans l'année qu'on se pose cette question, mais ce sont vraiment des journées pour attirer l'attention, pour permettre de créer des forums de réflexion, en tout cas, c'est un outil de sensibilisation donc, cette année sur le thème de la pollution par les plastiques. Donc le message du Secrétaire général qui est relayé dans tous les pays, y compris ici, est celui de pouvoir s'associer à la lutte contre la pollution plastique qui est nuisible à la santé et à la biodiversité. Et je crois avoir compris dans le message du Secrétaire général qu'une réunion est prévue très prochainement au niveau mondial pour prendre des décisions à ce sujet. Donc voilà, une fois encore, le mot clé est que Journée mondiale = sensibilisation de toutes les parties concernées.

Questions des journalistes

Marie Pélagie Karzagot (Guira FM)

J'ai une seule question. La Cour pénale spéciale a fêté ses dix ans d'existence hier, 3 juin. En dix ans, plusieurs dossiers importants ont été traités dans les dossiers Kouddjili et Lemouna, mais aussi Ndele 1 et 2. Et la communauté internationale a été présente dans l'accompagnement de cette Cour, dont la MINUSCA. Les procès sont même diffusés sur les ondes de la radio Guira FM pour permettre aux populations de les suivre. La question, c'est de savoir est ce qu'on peut dire que la MINUSCA va continuer d'accompagner cette Cour ou je dirais cet accompagnement de la MINUSCA va-t-il se poursuivre ? Merci.

Réponses aux questions

Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA

L'accompagnement de la MINUSCA à la Cour pénale spéciale est une des tâches inscrites dans le mandat de la MINUSCA. Le mandat nous demande explicitement d'apporter, en association avec d'autres partenaires internationaux et aussi l'équipe de pays des Nations Unies, une assistance technique au Gouvernement centrafricain pour renforcer les capacités en vue de faciliter le bon fonctionnement de la Cour pénale spéciale dans la lutte contre l'impunité et notamment pour les enquêtes, les arrestations, la collecte et la conservation des éléments de preuve, la sélection du personnel, la gestion de la Cour, mais également pour renforcer la sécurité des magistrats et des locaux durant les activités de la Cour et aussi un soutien pour assurer la protection des victimes et des témoins lorsque des procès ont lieu. Le second volet de la tâche qui est confiée à la MINUSCA par le Conseil de sécurité en relation avec la Cour pénale spéciale est celui de faciliter la coordination et la mobilisation d'un appui bilatéral et multilatéral accru en faveur du bon fonctionnement de la Cour pénale spéciale. En d'autres termes, non seulement nous la soutenons avec d'autres partenaires, mais nous devons aussi nous assurer que davantage de partenaires bilatéraux ou multilatéraux puissent être associés à ce soutien à la Cour pénale spéciale. C'est exactement ce qui se passe en ce moment où, avec les changements qu'on connaît dans le monde actuellement, nous sommes en train d'identifier des partenaires, d'autres partenaires ou des partenaires supplémentaires pour venir en soutien à la Cour pénale spéciale, qui est un dispositif majeur dans la lutte contre l'impunité dans ce pays. Et je peux vous assurer que la MINUSCA mène actuellement des efforts soutenus afin de s'assurer que la Cour pénale spéciale pourra continuer ses activités, l'ensemble de ses activités dans les meilleures conditions possibles.

Questions des journalistes

Augustin Bagbaigba (RJDH)

- J'ai deux préoccupations. La première est de savoir, le Bloc républicain pour la défense de la Constitution (BRDC) vous accuse de ne pas réagir lorsque leur meeting était en train d'être boycotté non loin de votre base au niveau du Ucatex. Comment est-ce que vous répondez ?

- Et ma deuxième préoccupation est de savoir que le constat est que, ces derniers temps, on remarque que c'est le Tchad qui assure la médiation politique en RCA. Or, dans votre mandat en tant que MINUSCA, il est aussi recommandé que vous vous occupiez du processus de réconciliation. Ne pensez-vous pas que la MINUSCA est quelque peu fragilisée aujourd'hui en ce qui concerne sa mission ? Merci.

Réponses aux questions

Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA

Concernant votre première question, je peux vous assurer que la police de la MINUSCA était bel et bien présente samedi dernier sur les lieux où devait se tenir le rassemblement. Le rôle de la police de la MINUSCA, qui avait été contactée afin de sécuriser cet événement et qui avait répondu favorablement, donc le rôle s'agissait, comme cela a été le cas par le passé, de sécuriser la manifestation en soutien aux Forces nationales de sécurité intérieure, c'est à dire de s'assurer du respect du maintien de l'ordre.

Concernant votre deuxième question sur la médiation politique en RCA, J'imagine que vous faites référence à la mise en œuvre de l'APPR, l'Accord de paix. Donc, vous avez eu raison de le mentionner et je reviens au mandat qui nous a été donné par le Conseil de sécurité. L'une des tâches prioritaires de ce mandat consiste, comme vous l'avez dit, à appuyer le processus de paix. Concernant la mise en œuvre de l'APPR, nous avons un rôle de facilitateur. Il y a deux types de rôles pour soutenir la mise en œuvre de cet accord de paix : Il y a celui des garants et il y a celui des facilitateurs. Donc, nous, nous entrons dans la deuxième catégorie et c'est pour cela que nous avons toujours précisé que nous sommes disponibles pour faciliter la mise en œuvre de ces accords. C'est ce que nous faisons avec nos collègues qui travaillent avec l'Unité d'exécution du Programme national du désarmement, démobilisation, réinsertion et rapatriement. Nous les assistons, nous les soutenons pour toutes les opérations, donc, dans ce sens-là, je ne vois pas de retrait ou de mise à l'écart de la MINUSCA. Je précise seulement que notre rôle est celui de facilitateur et non de garant. Donc je vous invite à relire l'Accord et à revoir les rôles et les attributions de chacun. Et donc notre rôle est de faciliter et, une fois encore, faire tout ce que nous pouvons faire pour que ces accords, qui sont importants, soient couronnés de succès, nous le ferons en tant que facilitateur.

Questions des journalistes

Romeo Doubalet (Radio Notre Dame)

- J'ai deux petites questions. La première concerne le 10^e anniversaire de la Cour pénale spéciale. Après dix ans, nous constatons ou les Centrafricains constatent encore avec beaucoup de regrets que certains bourreaux du peuple sont libres et circulent sur le plan national et international. Alors vous qui accompagnez la Cour Pénale spéciale dans ses activités ici en Centrafrique, qu'est ce qui empêche à ce que ces bourreaux soient arrêtés et, encore beaucoup plus, certains de ces bourreaux viennent de signer encore un accord avec l'Etat centrafricain ou les autorités centrafricaines ? La deuxième question, vous avez dit dans votre propos liminaire tout à l'heure que vous avez eu à former au moins 30 femmes sur l'utilisation ou le traitement des objets plastiques. Alors dites-nous, comment vous avez pu sélectionner ces 30 femmes et ces formations ? Est-ce que ces formations étaient organisées dans différentes phases ou dans différentes régions ou seulement ici à Bangui ? Je vous remercie.

Réponses aux questions

Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA

Je vais tout de suite répondre à votre deuxième question. C'était à Birao que ces femmes, ce sont des femmes en fait qui sont bénéficiaires de notre programme de réduction de la violence communautaire, CVR, et d'ailleurs, 30 personnes dont 25 femmes, donc ce programme qui permet à des populations vulnérables qui pourraient être tentées par les armes de pouvoir suivre des formations qui leur permettent de prendre un nouveau départ dans la vie. Et donc ces formations, vous le savez, ça fait depuis plusieurs années que nous en organisons un petit peu partout dans le pays et c'est dans le cadre de la formation actuelle pour ces bénéficiaires -il y a des formations en couture, il y a des formations en élevage, il y a des formations en menuiserie, en coiffure, etc.- et à l'occasion de la Journée de l'environnement, et une fois encore, comme je vous l'ai indiqué, ces journées sont l'occasion de faire de la sensibilisation, il y a eu une activité sur le recyclage des matières plastiques.

Concernant votre première question, vous l'avez dit vous-même, nous soutenons la Cour pénale spéciale. La justice est indépendante et ce n'est pas la MINUSCA qui peut décider qui doit être arrêté ou non. Et donc, c'est ça, c'est vraiment important, l'indépendance de la justice, nous, notre mandat, je vous en ai cité tout à l'heure les principales lignes concernant notre rôle par rapport à la Cour pénale spéciale, est de s'assurer du bon fonctionnement de la Cour pénale spéciale, de lui donner toutes les conditions pour effectuer son travail dans les meilleures conditions.

Je voudrais aussi qu'on fasse attention aux mots qu'on utilise dans cette conférence de presse. Vous le savez, nous sommes très attachés à la lutte contre la violence, les discours de haine et je souhaiterais que ce lieu soit un lieu où on fasse attention aux mots qu'on utilise et qui soit un lieu d'apaisement et non de polémiques et de création de tensions.

Questions des journalistes

Christ Le Roi Badengbe (Radio Ndeke Luka)

- J'aimerais un peu revenir sur la question des dix ans de la Cour pénale spéciale. Comme vous venez de dire que la CPS a passé dix ans en République centrafricaine, nous pouvons dire que les trois premières années ont été réservées au recrutement des juges. Donc concrètement, la CPS, pour arriver aujourd'hui, a travaillé sept ans. Sept ans pour trois affaires jugées. On se pose la question, est-ce qu'aujourd'hui la MINUSCA est satisfaite de ce travail en sept ans, trois procès ?
- Ma deuxième question concerne également la Journée de l'environnement qui sera célébrée demain, nous le voyons, la MINUSCA effectue un travail remarquable chez elle par rapport à cette question de la pollution plastique, au recyclage de ces plastiques. Mais qu'est-ce que vous faites concrètement parce que nous le voyons dans la ville de Bangui, il y a ce problème-là, il y a vraiment la pollution plastique à Bangui. Qu'est-ce que la MINUSCA fait concrètement pour barrer la route à ce phénomène ou encore ce fléau ?

Réponses aux questions

Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA

Merci ! Je vois qu'il y a beaucoup de questions pour la Cour pénale spéciale. Ils ont leur propre structure de communication. C'est une structure qui est indépendante de la MINUSCA à laquelle nous apportons notre soutien. Donc, je vous recommanderais de vous rapprocher de la Cour pénale spéciale par rapport aux questions précises que vous avez à poser. L'appréciation de la MINUSCA par rapport à la Cour pénale spéciale, nous n'avons pas d'appréciation à apporter. Nous apportons notre soutien au bon fonctionnement de la Cour pénale spéciale et nous avons toujours considéré que le fonctionnement de la Cour pénale spéciale et la présence et l'existence de la cour spéciale étaient clés pour solder le passé, mais aussi pour mieux envisager l'avenir et tout ceci dans le cadre de la lutte contre l'impunité.

Concernant la pollution plastique, au risque de me répéter, la journée et les messages qui sont véhiculés à l'occasion de la Journée de l'environnement sont des messages de sensibilisation, ce sont des messages où on pointe l'attention sur des problèmes. Mais bien évidemment, la MINUSCA n'a pas le mandat de s'attaquer au recyclage des plastiques, n'a pas le mandat dans le pays. En revanche, effectivement, ici, à l'endroit où vous êtes, au siège principal de la MINUSCA à Bangui, partout où nous sommes, à Bangui ou sur le terrain, nous nous efforçons d'avoir une conduite exemplaire en matière de protection de l'environnement, avec le recours aux panneaux solaires pour l'électricité, avec l'enfouissement ou la destruction des déchets. Concernant la pollution plastique, je vous l'ai dit en début de conférence de presse, il y a l'engagement que nous devons tous avoir, moi, mes collègues qui sont là, à ne plus utiliser les bouteilles en plastique pour boire de l'eau, à ne plus utiliser des barquettes de nourriture à usage unique, mais de privilégier des, de privilégier d'autres moyens, d'autres options. Et donc voilà, donc c'est un engagement que nous avons. Et dernier point, je vous rappelle qu'il existe au sein du système des Nations Unies, une agence en charge de l'environnement qui s'appelle l'UNEP, qui est le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Je vous rappelle que vous pouvez retrouver en temps réel toutes les informations de la MINUSCA sur le site [web de la Mission](#), sur [Facebook](#), [X](#), [YouTube](#) et [Instagram](#). Vous pouvez aussi rejoindre notre chaîne WhatsApp.

L'heure est venue de clore cette conférence de presse. Merci à tous pour votre participation. Je vous retrouve mercredi prochain.